

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
Du jeudi 28 novembre 2019

Présidente : Mme MAGNIN-FEYSOT
Secrétaire de séance : M. GAVOILLE
Membres excusés : Mmes MILLERAND, BERNARDIN, ALFONSO-BINDA, VEUVE, MERCIER, BOUZER, M. NIEPCERON, FERRY, AGNELOT, NOLY, CLERGET, SOUSA
Membres présents : Mmes TARBY, PETREMENT, ACHOUCHE, BRUN, AGAZZI, PREDINE, GUILLEMOT, VERGE, ARNOUD, DUPRE, PATTON
M.GAVOILLE, DEMORTIER, CHEVIRON, COURROYE, LECOUP, DUVAL, GAILLARDET, BRULOIS
Membres absents : Mme CHAMPY

Nombre de membres présents au début du conseil : 20 Quorum : 16

Mme MAGNIN-FEYSOT accueille et remercie les membres présents et cite les personnes excusées.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 17h55.

1/ Approbation du PV du 5 novembre 2019

☞ **Approuvé à l'unanimité**

2/ Prélèvements sur fonds disponibles

Prélèvement sur les fonds de réserve à hauteur de 125.000 euros. Ce prélèvement servira à couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement jusqu'à fin décembre. A savoir : 83000€ dépenses de viabilisation, 40000€ factures pédagogiques+ dépassement à couvrir, 2000€ entretien locaux.

Mme la Provisoire rappelle que le lycée fonctionne en grande partie grâce à une dotation de la Région. Cette année, cette dotation a baissé de 9% (soit 21.000 euros) car nos fonds de réserve sont conséquents. Cependant, ces fonds de réserve diminuent rapidement.

Cette DBM se décompose de la façon suivante :

83.000 euros pour l'électricité et le gaz
40.000 euros pour l'achat de matières d'œuvre
2.000 euros pour les réparations
Virement entre services, de l'OPC à l'ALO : 3800.00 euros

Mr Demortier pose la question de savoir si les achats de matières d'œuvre ne concernent que les restaurants pédagogiques. La réponse est : en grande partie oui mais il y a aussi la matière d'œuvre de la filière ASSP. La période de septembre à décembre n'est pas faste pour les restaurants pédagogiques. De plus, les objets confectionnés en vente ne sont pas toujours tous vendus. S'ajoute à cela, le nombre de clients aux restaurants qui n'est pas satisfaisant.

Les membres du CA sont très surpris de cette information et réagissent fortement.

Les représentants des personnels disent que les objets confectionnés ne sont pas bien placés et la procédure informatique peu simple. Cela a déjà été dit mais les collègues sont surpris que leur remarque n'ait jamais été prise en compte. Le fonctionnement des ventes d'OC sur plusieurs années en arrière est examiné. On se rend compte qu'aucun fonctionnement n'est idéal (emplacement, vols, communication des plats en vente...). Le fonctionnement du logiciel de réservation est aussi mis en cause : long d'accès puisque nécessite une connexion par Eclat, non intuitif... Mme Petrement s'engage à envoyer aux collègues l'adresse directe de réservation, sans passer par Eclat.

Mme Magnin-Feysot demande à ce que les autres lycées hôteliers soient consultés pour savoir comment est organisée cette vente d'OC. Mme Petrement précise que dans certains établissements ce sont les élèves qui organisent les ventes.

Mme Achouche fait part de son expérience : dans le lycée duquel elle vient à la Réunion, le frigo des OC est situé à la loge à l'entrée de l'établissement, est tenu par un agent et accessible à tout le monde (profs et extérieur).

Mme Patton fait part de la difficulté à organiser la vente par les élèves.

L'idée de mettre un écran en salle des professeurs où défilerait un diaporama avec les OC disponibles va être étudiée.

Les délégués élèves élus demandent s'il serait possible d'envisager la vente des OC aux élèves. La question de la sécurité alimentaire, de la chaîne du froid et du paiement est posée. Cette option est écartée.

Les parents élus sont interrogés sur cette question et sur le fait d'ouvrir les ventes aux élèves et aux parents. Ils sont très réservés voire opposés pour les mêmes raisons que les ventes aux élèves.

L'autre souci est celui du manque de fréquentation des restaurants pédagogiques. Il est nécessaire de communiquer et de se faire connaître auprès des entreprises et des administrations.

☞ **Adoptée à l'unanimité**

3/ Budget 2020

M. Gavaille présente le budget de l'exercice 2020 et les généralités sur le budget d'un établissement public (l'unité, l'universalité, l'équilibre réel, les ressources budgétaires, les subventions.)

La subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 est de 225 955.00€ soit une baisse de 9% par rapport à 2019. Suite à une décision du conseil régional pour 17 lycées dont les fonds de roulement étaient élevés et dont la dotation théorique augmente, une baisse de 9% est appliquée.

Cette somme est répartie dans les différents postes de dépenses :

Au service AP : Activité pédagogiques pour 39 320.00€ (enseignement général pour 15960.00€ et 23360.00€ enseignement technique).

Taxe d'apprentissage ouverte à hauteur de 5000.00€ (4000.00€ dans le cadre des visites d'entreprises et 1000.00€ pour les achats pour les sections techniques)

Une prévision de recettes à hauteur de 52000.00€ pour les ventes d'objets confectionnés, une participation des familles pour les voyages à hauteur de 5490.00€ et un prélèvement sur les fonds disponibles à hauteur de 14 396.16€ pour le financement des sorties et voyages scolaires.

Le solde à savoir 186 635.00€ est ventilé au service ALO (administration et logistique). Ce service comprend les charges de fonctionnement du lycée (affranchissement, fournitures, téléphone, papier, produits d'entretien, charges de viabilisation, locations et contrats de maintenances, sécurité...)

La subvention relative à l'entretien du propriétaire n'a pas été ouverte au budget initial. Elle sera notifiée courant 2020 avec une ouverture par DBM ensuite.

Le service ALO a été abondé de 52 000.00€ dont 40 000.00€ pour la viabilisation.

A noter que dans l'exercice 2018, 75% de la dotation de fonctionnement à servi uniquement à la viabilisation, il est fait remarquer aux membres du CA qu'il en sera de même en 2019, et qu'à un moment si la dotation de fonctionnement n'augmente pas de manière significative le lycée sera en difficulté pour fonctionner compte tenu de structures techniques lourdes notamment au pôle hôtelier avec des dépenses de gaz et d'électricité très importantes.

Le service SBN : est ouvert pour un montant de 150 000.00€ bourses nationales, ressources affectées.

Le service Vie de l'Elève : Pour un montant de 7500.00€ d'ouvertures de crédits et 2500.00 en prévisions de recettes soit 5000.00€ de prélèvement en fonds de réserve pour les projets CESC de 2020.

Le service OPC : Est ouvert à hauteur de 2000.00€ - achats immobilisables de + de 800.00€ HT.

Le service SRH restauration et Hébergement : est lui composé uniquement des recettes provenant des familles, les recettes des commensaux, et des repas des élèves hors forfait , de l'hébergement du CFA. Le total du service

SRH est de 517 166.30 , les charges de fonctionnement pour un montant de 233 933.02€ les crédits pour les achats de denrées sont de 283 233.28€.

Les tarifs de demi-pension sont votés par la collectivité de rattachement : la région

pour rappel 2020 :

Tarif annuel internat : 1566.00€

DP 5 jours : 585.00€

DP 4 jours : 498.00€

L'augmentation du coût des denrées doit nous conduire à être prudent dans la politique d'achat, consulter afin d'avoir de faire jouer la concurrence. Dans le budget 2020, la volonté de l'établissement est de continuer à offrir la même qualité en privilégiant les circuits courts, le bio comme en 2019. Sachant que les produits concernés ne sont pas moins chers.

Mise ne place d'un menu végétarien une fois par semaine, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Mme Patton s'étonne que les déchets en fin de repas ne soient pas triés. Mr Gavaille informe que cela va se mettre en place.

Mme Agazzi soulève l'idée d'installer un bar à salades afin que chacun choisisse sa salade, la quantité et ainsi éviter le gaspillage. Le problème de notre lycée est que le self est linéaire et qu'il est donc impossible d'installer des îlots pour organiser un bar à salades.

Mr Demortier soulève la question des manuels scolaires. Avec la réforme, de nombreux manuels devront être rachetés. Il faut également prévoir l'achat de ressources numériques. Le problème des raccourcis installés par les collègues sur leur session est à nouveau soulevé : ils disparaissent à chaque fermeture de session. La région a déjà été interpellée sur ce sujet mais nous n'avons pas de réponse à ce jour

Le problème du temps avant la déconnexion est soulevé. En effet, certains collègues disent que sur un cours, ils sont obligés de se reconnecter à plusieurs reprises. L'AMIR sera interrogé sur ces différents points.

Cette année le chef d'œuvre est mis en place en CAP mais l'an prochain il s'étendra également en bac pro. Se pose la question du financement de ce chef d'œuvre et de l'achat des matières d'œuvre. Aucune subvention Région ou rectorale n'est prévue pour l'instant pour financer cette nouvelle « matière ». Il nous faudra donc le prévoir dans notre budget.

Dans notre établissement de nombreux projets sont menés et demandent des financements. Cela montre que notre lycée est dynamique.

Mr Demortier demande à quoi correspond la ligne « Communication EPLE et publicité ». L'ensemble de nos plaquettes est à refaire et nous devons acheter du mobilier publicitaire pour les forums. La société EKOL, spécialiste en communication et partenaire de l'AFLYTH, va travailler avec nous sur ce projet. Elle réalisera pour nous, gratuitement, une brochure de présentation, de grande qualité, de notre établissement et nous en fournira 1.000 exemplaires.

Le camion frigorifique a été commandé mais une loi sur la pollution a été votée entre temps et l'UGAP n'est pas en mesure pour l'instant de proposer ce matériel. Une somme de 27.000 euros est réservée pour cet achat. Attendons que les constructeurs soient en mesure de nous fournir ce véhicule.

Pour info : l'ouverture de la mention complémentaire « traiteur » a été demandée, le dossier est complet et envoyé aux autorités. Neuf patrons ont donné leur accord de principe pour accueillir des apprentis.

La somme de 13.000 euros d'affranchissement étonne les membres du CA. Evidemment la question de la dématérialisation est soulevée. Mme Petrement précise que l'Education Nationale ne possède pas le certificat numérique et que de nombreux documents ne peuvent en l'occurrence être dématérialisés.

Mme Patton explique qu'elle a travaillé le format des conventions afin de les rendre plus petites et donc moins lourdes à l'envoi.

Il nous faut travailler encore sur ce poste qui peut certainement encore être réduit.

Le gestionnaire et le chef d'établissement ont porté une attention particulière aux crédits d'enseignement. Le volume global de ces crédits reste le même.

Mme le Proviseure remercie Mr Gavaille pour le sérieux du travail réalisé et la loyauté dont il fait preuve.

☞ **Budget prévisionnel adopté à l'unanimité**

- **Admission en non valeur**

Cela concerne des créances qui ne peuvent être recouvertes. Six familles sont concernées pour un total de 5321.06 euros.

☞ **Adopté à l'unanimité**

- **Eveil**

Répartition des crédits Eveil au budget. Tableau de la ventilation Eveil validé pour un montant de 3975.00€

☞ **Répartition adoptée à l'unanimité**

4/ Dates des portes ouvertes

La date fixée est le 14 mars 2020 de 8h30 à 12h30

☞ **Adoptée à l'unanimité**

5/ Conventions

- **Convention d'activités professionnelles**

Ajouter sur la 3^{ème} page de la convention dans le tableau dans la case « Observations » : Participation à l'accueil, à l'animation ou aide à la personne « **OU AUTRES** ».

☞ **Adoptée – 1 abstention**

- **Convention de désignation du délégué à la protection des données**

Mr Demortier demande que les conventions soient envoyées aux membres du CA en amont. En effet, chacun engage sa responsabilité et souhaite avoir le temps de travailler ces conventions, de se renseigner et de voter en connaissance de cause.

Cette dernière convention sera examinée au prochain CA.

6/ Questions diverses des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

Question : On nous impose la mise en place d'un « chef d'œuvre » avec la réforme du bac pro et du CAP. Un budget est-il dédié ? si oui quel en est le montant par section ? car les collègues en viennent à créer eux même sur leur deniers des moules et autres besoins, (pour que cela soit à moindre coût) Ils s'inquiètent de la suite car certains professeurs estiment à environ 1000€ le coût du chef d'œuvre pour cette année sans retour de vente ou bénéfice.

Chef d'œuvre : Pas de budget dédié. L'établissement devra financer grâce à ses fonds propres.

Question : Qui paie les tenues de cuisine pour les élèves UPE2A intégrés durant l'année scolaire en professionnel sachant que pour une majorité, l'année suivante ils quittent le lycée pour aller en apprentissage ou autre ? Qui s'occupe de les équiper à leur arrivée car en CAP j'ai un élève a qui j'ai prêté une tenue et qui n'a pas encore sa tenue définitive. Lorsque je lui demande il ne sait pas me répondre si le nécessaire a été fait (barrière de la langue) il est au foyer à Frasne.

Tenues de cuisine pour les UPE2A : Les structures desquelles dépendent les élèves financent la part famille pour ces élèves. A leur arrivée et en attendant la livraison de la tenue, les professeurs prendront en charge le prêt des tenues aux élèves. Les tenues sont stockées à la lingerie du pôle hôtelier. Il est nécessaire que l'intégration des UPE2A soit anticipée et que les professeurs aient au moins une semaine de délai pour les équiper. Il faudra aussi réfléchir au fait que le lycée achète quelques tenues de prêt pour ces élèves.

Question : Mise en place à la rentrée prochaine des familles de métiers, ce qui entraîne la nécessité pour tous les futurs élèves entrant en hôtellerie d'avoir 2 tenues (une pour la salle et une pour la cuisine) Qui finance ?

Familles de métiers : Avec la mise en place de la famille de métiers en hôtellerie, les élèves auront besoin d'une tenue de cuisine et d'une tenue de service. Pour l'instant aucune information ne nous a été donnée quant au financement de ces tenues. A l'heure actuelle la Région finance le premier équipement de l'élève. Nous attirons l'attention de la Région sur ce point et donc le coût supplémentaire que devront supporter les familles avec la mise en place de cette famille de métiers.

Les parents délégués trouvent la mise en place de la famille des métiers très intéressante mais insupportable quant au coût qu'ils devront supporter pour l'équipement.

Question : Repas dans la salle des professeurs :

Mme Magnin-Feysot propose aux collègues de reporter la décision au prochain CA après que les représentants des personnels en aient échangé ensemble.

Question : Code portail :

Pour des raisons de sécurité, le code du portail ne sera pas donné aux personnels. Lors des voyages, une télécommande sera prêtée aux collègues afin qu'ils puissent rentrer et récupérer leur véhicule.

Mr Demortier attire l'attention des membres sur la baisse prévue au budget 2020 de la subvention d'Etat « dépense pédagogique » par élève de lycée professionnel. Elle passera de 17.81 euros à 12.77 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

A Vesoul, le 19 décembre 2019

La Présidente,


V.MAGNIN-FEYSOT

Le Secrétaire,


F.GAVOILLE